Image not found or type unknown

succession partielle

Par **kawa15quad**, le **20/10/2022** à **11:33**

Bonjour,

Lors de la succession de ma mère, trois parcelles provenant de la succession de sa propre mère ont été oublié par le notaire .

Ma tante veut vendre ces parcelles et nous sommes tous d'accord .

Par contre pour que je soit reconnu héritier de la part de ma mère ,il y a lieu de faire un acte rectificatif ou additif sur sa succession .

Es ce à moi de payer ce nouvel acte , alors que l'erreur n'est pas la mienne ?

Merci par avance de votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **20/10/2022** à **11:45**

Bonjour
Il aurait dû vous proposer de rectifier son erreur de lui-même, en sollicitant éventuellement son assurance civile.

Par **kawa15quad**, le **20/10/2022** à **13:02**

merci de votre réponse,

je suis sur la même ligne de pensée, le notaire m'a affirmé que sur les 660 euros demandés ,

seulement environ 30 euros lui revenait comme frais de rédaction de l'acte !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés